

**Règlement de l'appel à projets culturels à destination des associations
culturelles de Pré-Bocage Intercom
Année 2025**

Dans le cadre des compétences confiées à la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom (PBI) en faveur d'une politique d'éducation artistique et culturelle à l'échelle du territoire, Pré-Bocage Intercom lance des appels à projets culturels.

Objectif des appels à projets culturels :

- ✓ Affirmer l'engagement de PBI vers la création, la diffusion et les initiatives culturelles locales,
- ✓ Faciliter l'émergence de projets artistiques prenant en compte l'accompagnement et la sensibilisation des publics, le développement des pratiques,
- ✓ Valoriser les démarches participatives.

Cet appel à projets a pour but de permettre aux associations culturelles de PBI de bénéficier d'un budget complémentaire pour financer un nouveau projet qui s'inscrit dans la politique culturelle menée par la communauté de communes.

Quels projets sont concernés ?

Les projets concernés seront ceux émanant d'associations culturelles ayant leur siège social sur le territoire de PBI, ne bénéficiant pas à ce jour d'aide financière de Pré-Bocage Intercom et répondant à la thématique suivante :

- « L'art de résister »

⇒ **Les attentes/objectifs selon la thématique retenue par l'association sont précisés à la page n°4 de ce règlement**

Les projets présentés devront être menés sur le territoire de PBI, portés par une association culturelle à but non lucratif, favoriser le développement des pratiques, l'élargissement des publics et privilégier des actions coconstruites dans une dynamique territoriale.

Les projets retenus devront se décliner de manière opérationnelle et se dérouler sur l'année scolaire 2025-2026.

Une attention particulière sera accordée aux projets innovants et concrets.

Les projets présentés contribueront à valoriser le territoire et participeront au développement de projets d'intérêt commun dans une démarche citoyenne.

Les associations proposeront des projets en lien avec le projet culturel du territoire et pourront s'appuyer sur des partenariats locaux (établissement d'enseignement artistique, bibliothèques, médiathèques, établissement scolaire, hospitalier, d'accueil, etc.).

Associations éligibles :

L'appel à projets s'adresse uniquement **aux associations culturelles à but non lucratif** ayant leur **siège social sur le territoire de PBI** et **ne bénéficiant pas à ce jour d'aide financière de Pré-Bocage Intercom**, et valorisant les actions locales.

Qui dépose le dossier ?

L'association est en charge du dépôt du dossier.

Où déposer le dossier de candidature ?

Les dossiers de candidature devront être envoyés ou déposés sous format numérique et/ou papier en deux exemplaires, impérativement avant la date de clôture de l'appel à projets précisé ci-dessous.

Par format numérique : resp.culture@pbi14.fr

Par courrier, **en deux exemplaires**, à l'adresse :

Pré-Bocage Intercom
Maison des services au Public
Service Culture – Patrimoine,
31 rue de Vire,
Aunay-sur-Odon
14260 LES MONTS D'AUNAY

Quelle est la date de clôture ?

Le 05 septembre 2025

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas instruit

Comment sont sélectionnés les projets ?

- ✓ Pré-sélection sur dossier
- ✓ Si besoin : audition

L'instruction des dossiers sera effectuée par le Service Culture – Patrimoine de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom.

Après cette phase d'instruction, un comité technique composé de membres de la commission de PBI en charge de la culture procédera à l'évaluation et à la sélection des projets. Pour éviter tout conflit d'intérêt, les membres de la commission ayant un lien avec une ou des associations culturelles ne pourront évaluer le/les projets de ces dernières et ne pourront pas participer au vote.

La date prévisionnelle de sélection est fixée au 10 septembre 2025.

Les projets retenus seront alors proposés au vote des élus de Pré-Bocage Intercom lors du Conseil Communautaire. La date prévisionnelle du Conseil Communautaire est fixée au 24 septembre 2025.

Modalités de soutien :

La communauté de communes de Pré-Bocage Intercom a fixé une enveloppe de 5 000 € dédiée aux appels à projets culturels.

Plafond par projet : à la hauteur de 80% du projet global pour un maximum de 2 000 € pour une association.

Seuls les projets ayant plusieurs sources de financement seront recevables.

Critères d'éligibilité – Pré-sélection et si besoin audition des associations pré-retenues :

- ✓ Projet en lien avec une des thématiques retenues par PBI
- ✓ Dépôt du dossier de candidature avant la date de clôture
- ✓ Année de mise en œuvre respectée – L'action doit se dérouler sur l'année scolaire 2025-2026
- ✓ La production des documents suivants : dossier de candidature, statuts de l'association, attestation de publication au Journal Officiel, RIB, SIREN, Code APE, compte-rendu de la dernière assemblée générale, composition et coordonnées des membres du bureau, bilan financier de l'association 2024, bilan prévisionnel de l'association 2025
- ✓ Que le projet réponde (en grande partie) aux 6 objectifs de PBI :
 - Renforcer l'offre culturelle
 - Participer à construire une identité du territoire
 - Favoriser l'accès à tous à la culture

- Créer un réseau
- Créer du lien social
- Rendre le public acteur
- ✓ Présentation d'un budget équilibré avec co-financement le cas échéant

Critères d'évaluation

- Qualité du projet culturel
- Sa dimension collective et contribution à la valorisation de la culture, du patrimoine et de l'éducation artistique sur le territoire de PBI
- Pertinence du projet au vu du public ciblé et des habitants du territoire

A qui s'adresser, si on a une question ?

Le service Culture-Patrimoine est joignable par mail à l'adresse resp.culture@pbi14.fr ou par téléphone au 02.31.77.57.48

Attentes/Objectifs selon la thématique retenue :

Thématique :
- Valorisation d'œuvres, de monuments, de savoir-faire ou de sites (artistiques, culturels, patrimoniaux, scientifiques, historiques, naturels, architecturaux, sociaux, etc.) de PBI en lien et/ou s'appuyant sur cette thématique - Favoriser l'ouverture culturelle et le parcours artistique en lien avec la thématique - Stimuler la curiosité - En complément de la rencontre avec l'œuvre, le projet facilitera la compréhension et la sensibilisation du public à cette thématique - Inciter à la fréquentation de(s) lieu(x) du territoire de PBI - Offrir une expérience divertissante et instructive - Déclinaison concrète du projet sur un ou plusieurs lieux du territoire - Adaptabilité du projet suivant le public (scolaire, familial, etc).